# APRIL se mobilise pour faciliter la reprise des courtiers sur le marché de l'assurance emprunteur

Dans le contexte exceptionnel de la pandémie, le marché de l'immobilier a connu depuis mars 2020 un ralentissement qui s'est mécaniquement traduit par une baisse de 25 % du nombre de prêts accordés¹. Tous les segments de ce marché n'ont pourtant pas été impactés de la même manière, en témoigne le dynamisme de la recherche de biens haut-de-gamme, moins touché durant cette période. Ce segment constitue pour les courtiers une véritable opportunité de relancer leur activité en assurance emprunteur. APRIL se mobilise pour leur permettre de l'exploiter pleinement, d'abord avec le lancement d'une nouvelle solution d'assurance dédiée, APRIL Assurance de prêt Optimum +, et l'optimisation de sa plateforme Marketplace propice à un parcours de vente simplifié en conservant des formalités médicales allégées.

### Optimum +, une offre dédiée aux clients assurant des capitaux élevés

La solution d'assurance Optimum + a été positionnée pour répondre aux besoins des clients dont le projet immobilier est supérieur à 500 K€ de capital. Ainsi, elle inclut :

- Une gestion privilégiée, avec un accompagnement de proximité du devis à la souscription et une prise en charge personnalisée du dossier d'assurance de prêt
  - Un service client dédié
  - Une équipe de plus de 15 attachés médicaux basés au siège de l'entreprise à Lyon et naturellement tenus au secret médical
- Des garanties renforcées, comme la garantie Décès jusqu'à 85 ans à l'adhésion au lieu de 80 ans<sup>2</sup>
- Le choix à l'adhésion du mode de versement des prestations Invalidité Permanente Totale en rente ou en capital.
- Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) jusqu'à 70 ans sans condition de mise à la retraite

#### Le profil type de l'emprunteur susceptible d'être intéressé par Optimum + :



35/55 ans
Cadre, profession libérale, dirigeant, gérant
≥ 500 K€ de capital assuré

Le positionnement d'APRIL Assurance de prêt Optimum + s'inscrit dans une démarche plus large initiée par le groupe APRIL de refonte de sa gamme complète de solutions d'assurance emprunteur, dont les nouveautés seront dévoilées tout au long de l'année 2020. Toutes sont disponibles dans le parcours Marketplace sur l'extranet APRIL ON du groupe APRIL.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Observatoire Crédit Logement/CSA Fév. À Avril 2020 Vs 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Par rapport à une offre équivalente précédente

# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# Et toujours une sélection médicale allégée et adaptée aux profils des clients



# La déclaration médicale en ligne :

Un questionnaire intuitif
Une déclaration en toute sécurité dans l'e-espace de votre client
Une édition immédiate des documents<sup>3</sup>



#### La déclaration médicale par téléphone :

Un service simple et rapide particulièrement adapté aux assurés avec des capitaux élevés Une équipe expérimentée et formée au recueil d'éléments médicaux Un accompagnement de proximité à chaque étape

#### À propos du groupe APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 22 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Plus de 3 000 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance autour de cinq marchés d'expertise (emprunteur, santé internationale, Pros/TPE, santé et prévoyance locales, dommage de niches) pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 1017,3 millions d'euros.



<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> En fonction du profil médical